

## ANNEXES

**AU DECRET N° 93-313 DU 11 MARS 1993 DETERMINANT LES CONDITIONS D'ENTREE EN COTE D'IVOIRE DES MARCHANDISES ETRANGERES DE TOUTE ORIGINE ET DE TOUTE PROVENANCE, AINSI QUE LES CONDITIONS D'EXPORTATIONS ET DE REEXPORTATION DES MARCHANDISES A DESTINATION DE L'ETRANGER.**

### **ANNEXE A LISTE DES PRODUITS SOUMIS AU REGIME D'AGREMENT**

#### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE**

##### **Animaux vivants**

- 01011100 CHEVAUX REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01011900 CHEVAUX AUTRES QUE LES REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01012000 ANES SAUVAGES.
- 01021000 BUFFLES REPRODUCTEURS DE RACEPURE.
- 01029000 BUFFLES AUTRES QUE REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01031000 ANIMAUX VIVANTS DE L'ESPECE PORCINE, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01039100 ANIMAUX VIVANTS DE L'ESPECE PORCINE, D'UN POIDS INFERIEUR A 50 KG, AUTRES QUE LES REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01039200 ANIMAUX VIVANTS DE L'ESPECE PORCINE, D'UN POIDS EGAL OU SUPERIEUR A 50 KG, AUTRES QUE LES REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01041000 OVINS REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01041010 OVINS REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01041090 MOUFLONS AUTRES QUE REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01042000 ANIMAUX VIVANTS DE L'ESPECE CAPRINE.
- 01051100 COQS ET POULES D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 185 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01051200 DINDES ET DINDONS D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 185 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01051900 CANARDS, OIES ET PINTADES D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 185 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01059100 COQS ET POULES D'UN POIDS EXCEDANT 185 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01059200 COQS ET POULES D'UN POIDS EXCEDANT 185 G MAIS N'EXCEDANT PAS 2000 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01059300 COQS ET POULES D'UN POIDS EXCEDANT 2 000 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01059900 CANARDS, OIES, DINDONS, DINDES ET PINTADES, VIVANTS DES ESPECES DOMESTIQUES, D'UN POIDS EXCEDANT 185 G, REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01060010 LAPINS DOMESTIQUES REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01060011 CAMELINS DES ESPECES PROTEGEES (GIRAFES, ETC.).
- 01060012 LAPINS DOMESTIQUES REPRODUCTEURS DE RACE PURE.
- 01060021 CAMELINS VIVANTS, DES ESPECES PROTEGEES (GIRAFE, ETC...).
- 01060029 OISEAUX (A L'EXCLUSION DU GIBIER DESTINE A L'ALIMENTATION HU-MAINE) DES ESPECES PROTEGEES.
- 02073200 CANARDS, OIES OU PINTADES, NON DECOUPES EN MORCEAUX, FRAIS OU REFRIGERES.
- 02073300 CANARDS, OIES OU PINTADES, NON DECOUPES EN MORCEAUX, CONGELES.
- 01060090 SINGE DES ESPECES PROTEGEES.

##### **Alevins**

- 03019100 TRUITES (SALMO TRUTTA, ONCORHYNCHUS MYKISS, ONCORHYNCHUS CLARKI, ONCORHYNCHUS AQUABONITA, ONCORHYNCHUS GILAE, ONCORHYNCHUS APACHE ET ONCORHYNCHUS CRHYSOGASTER), VIVANTES.
- 03019200 ANGUILLES (ANGUILLA SPP.) VIVANTES.
- 03019300 CARPES VIVANTES.
- 03019900 ALEVINS VIVANTS.

##### **Plantes vivantes et produits de la floriculture**

- 06021000 BOUTURES NON RACINEES ET GREFFONS
- 06022000 ARBRES, ARBUSTES, ARBRISSEAUX ET BUISSONS, A FRUITS COMESTIBLES, GREFFES OU NON.
- 06023000 RHODODENDRONS ET AZALEES, GREFFES OU NON.
- 06024000 ROSIERS, GREFFES OU NON.
- 06029000 BLANC DE CHAMPIGNON.
- 06029100 BLANC DE CHAMPIGNON.
- 06029900 ARBRES FORESTIERS VIVANTS.

##### **Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires de semence**

- 07000000 LEGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES.
- 07011000 POMMES DE TERRE DE SEMENCE, A L'ETAT FRAIS OU REFRIGERE.
- 07019000 AUTRES POMMES DE TERRE, A L'ETAT FRAIS OU REFRIGERE.

##### **Café**

- 09000000 CAFE, THE, MATE ET EPICES.
- 09011111 ARABICA EN CERISES, NON TORREFIE NI DECAFEINE.
- 09011114 ARABICA EXTRA PRIMA, PRIMA, SUPERIEUR, ET NON TORREFIE NI DECAFEINE.
- 09011117 ARABICA COURANT, LIMITE, SOUS LIMITE, NON TORREFIE NI DECAFEINE.
- 09011119 AUTRES ARABICA NON TORREFIES NI DECAFEINES.
- 09011121 ROBUSTA EN CERISES, NON TORREFIE NI DECAFEINE.

09011124 ROBUSTA EXTRA PRIMA, PRIMA, SUPERIEUR, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011127 ROBUSTA COURANT, LIMITE, SOUS LIMITE, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011129 AUTRES ROBUSTA NON TORREFIES NI DECAFEINES.  
 09011131 ARABUSTA EN CERISES, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011134 ARABUSTA EXTRA PRIMA, PRIMA, SUPERIEUR, NON TORREFIE NI DECAFEI-NE.  
 09011137 ARABUSTA COURANT, LIMITE, SOUS LIMITE, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011139 AUTRES ARABUSTA NON TORREFIES NI DECAFEINES.  
 09011141 LIBERICA EN CERISES, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011144 LIBERICA EXTRA PRIMA, PRIMA, SUPERIEUR, NON TORREFIE NI DECAFEI-NE.  
 09011147 LIBERICA COURANT, LIMITE, SOUSLIMITE, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011149 AUTRES LIBERICA NON TORREFIES NI DECAFEINES.  
 09011151 AUTRES ESPECES DE CAFE EN CERISES, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011154 AUTRES ESPECES DE CAFE EXTRA PRIMA, PRIMA, SUPERIEUR, NON TORRE-FIE NI DECAFEINE.  
 09011157 AUTRES ESPECES DE CAFE COURANT, LIMITE, SOUS LIMITE, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011159 AUTRES ESPECES DE CAFE AUTRES, NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09011210 ROBUSTA NON TORREFIE, DECAFEINE.  
 09011220 ARABUSTA NON TORREFIE, DECAFEINE.  
 09011290 AUTRES ESPECES DE CAFE NON TORREFIE NI DECAFEINE.  
 09012110 CAFE TORREFIE NON DECAFEINE, NON MOULU, EN VRAC.  
 09012120 CAFE TORREFIE NON DECAFEINE, MOULU, EN VRAC.  
 09012200 CAFE TORREFIE DECAFEINE.  
 09013000 COQUES ET PELLICULES DE CAFE NON TORREFIEES.  
 09014000 SUCCEDANES DU CAFE CONTENANT DU CAFE.

### Maïs

10051000 MAIS DE SEMENCE.  
 10059000 AUTRES MAIS.

### Graines de semence

12079900 AUTRES GRAINES ET FRUITS OLEAGINEUX, MEME CONCASSES.  
 20081900 FRUITS A COQUES ET AUTRES GRAINES, MEME MELANGES ENTRE EUX

## MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

### Viandes et abats

02000000 VIANDES ET ABATS COMESTIBLES.  
 02011000 VIANDES COMESTIBLES DE BUFFLE, EN CARCASSES OU DEMI-CARCASSES, FRAICHES OU REFRIGERES.  
 02012000 AUTRES MORCEAUX NON DESOSSES DE BUFFLE, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02013000 QUARTIERS AVANT DE BUFFLE, DESOSSES, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02021000 VIANDES COMESTIBLES DE BUFFLE, EN CARCASSES OU DEMI-CARCASSES, CONGELEES.  
 02022000 QUARTIERS AVANT DE BUFFLE, ENMORCEAUX NON DESOSSES, CONGELES.  
 02023000 QUARTIERS AVANT DE BUFFLE, EN MORCEAUX DESOSSES, CONGELES.  
 02031100 VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPECE PORCINE, EN CARCASSES OU DEMI-CARCASSES, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
 02031200 JAMBONS, EPAULES ET LEURS MORCEAUX DE L'ESPECE PORCINE, NON DESOSSES, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02031900 LONGES DE L'ESPECE PORCINE ET LEURS MORCEAUX, NON DESOSSEES, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
 02032100 VIANDES COMESTIBLES DE L'ESPECE PORCINE, EN CARCASSES OU DEMI-CARCASSES, CONGELEES.  
 02032200 JAMBONS, EPAULES ET LEURS MORCEAUX, NON DESOSSES, CONGELES.  
 02032900 LONGES DE L'ESPECE PORCINE, NON DESOSSEES, CONGELEES.  
 02041000 CARCASSES ET DEMI-CARCASSES D'AGNEAU, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
 02042100 CARCASSES ET DEMI-CARCASSES D'AUTRES VIANDES DE L'ESPECE OVINE, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
 02042200 AUTRES MORCEAUX NON DESOSSES D'AUTRES VIANDES DE L'ESPECE OVINE, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02042300 AUTRES VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPECE OVINE, DESOSSEES, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
 02043000 CARCASSES ET DEMI-CARCASSES D'AGNEAU, CONGELEES.  
 02044100 CARCASSES ET DEMI-CARCASSES D'AUTRES VIANDES DE L'ESPECE OVINE, CONGELEES.  
 02044200 AUTRES MORCEAUX NON DESOSSES D'AUTRES VIANDES DE L'ESPECE OVINE, CONGELES.  
 02044300 AUTRES VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPECE OVINE, DESOSSEES, CONGELEES.  
 02045000 VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPECE CAPRINE, FRAICHES, REFRIGEREES OU CONGELEES.  
 02050000 VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPECE CHEVALINE, FRAICHES, REFRIGEREES OU CONGELEES.  
 02061000 ABATS COMESTIBLES DE BUFFLE, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02062100 LANGUES DE BUFFLE, CONGELEES.  
 02062200 FOIES DE BUFFLE, CONGELES.  
 02062900 AUTRES ABATS COMESTIBLES DE BUFFLE, CONGELES.  
 02063000 ABATS COMESTIBLES DE L'ESPECE PORCINE, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02064100 FOIES DES ANIMAUX DE L'ESPECE PORCINE, CONGELES.  
 02064900 AUTRES ABATS COMESTIBLES DES ANIMAUX DE L'ESPECE PORCINE, CONGELES.  
 02068000 ABATS COMESTIBLES DES ANIMAUX DES ESPECES OVINE OU CAPRINE, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02069000 ABATS COMESTIBLES DES ANIMAUX DES ESPECES OVINE OU CAPRINE, CONGELES.

### Volaille

02071000 VOLAILLES MORTES DE BASSE-COUR, NON DECOUPEES EN MORCEAUX, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
 02071100 COQS ET POULES NON DECOUPES EN MORCEAUX, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02071200 COQS ET POULES NON DECOUPES EN MORCEAUX, CONGELES.

02071300 MORCEAUX ET ABATS DE COQS OU DE POULES, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02071400 MORCEAUX ET ABATS DE COQS OU DE POULES, CONGELES.  
 02072100 COQS ET POULES (AUTRES QUE POULES DE REFORME), NON DECOUPES ENMORCEAUX, CONGELES.  
 02072200 DINDONS ET DINDES NON DECOUPES EN MORCEAUX, CONGELES.  
 02072300 CANARDS, OIES ET PINTADES NON DECOUPES EN MORCEAUX, CONGELES.  
 02072400 DINDES ET DINDONS NON DECOUPES EN MORCEAUX, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02072500 DINDES ET DINDONS NON DECOUPES EN MORCEAUX, CONGELES.  
 02072600 MORCEAUX ET ABATS DE DINDES OU DE DINDONS, FRAIS OU REFRIGERES.  
 02072700 MORCEAUX ET ABATS DE DINDES OU DE DINDONS, CONGELES.  
 02073100 FOIES GRAS D'OIES OU DE CANARDS, FRAIS OU REFRIGERES.

## Poissons

03021100 TRUITES (SALMO TRUTTA, ONCORHYNCHUS MYKISS, CLARKI, AGUABONITA, GILAE, APACHE OU CHRYSOGASTER), FRAICHES OU REFRIGEREES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03021200 SAUMONS DU PACIFIQUE (ONCORHYNCHUS NERKA, GORBUSCHA, KETA, TSCHA-WYTSCHA, KISUTCH, MASOU OU RHODU- RUS), DE L'ATLANTIQUE OU DU DANUBE, FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03021900 AUTRES SALMONIDES, FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03022100 FLETANS (REINHARDTIUS HIPPOGLOSSOIDES, HIPPOGLOSSUS HIPPOGLOSSUS, HIPPOGLOSSUS STENOLEPIS) FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03022200 PLIES OU CARRELETS (PLEURONECTESPLATESSA) FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03022300 SOLES (SOLEA SPP.) FRAICHES OU REFRIGEREES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03022900 AUTRES POISSONS PLATS, FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03023100 THONS BLANCS OU GERMONS (THUNNUSALALUNGA) FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03023200 THONS A NAGEOIRES JAUNES (THUNNUS ALBACARES) FRAIS OU REFRI-GERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03023300 LISTAOS OU BONITES A VENTRE RAYEFRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03023900 AUTRES THONS (DU GENRE THUNNUS), FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03024000 HARENGS (CLUPEA HARENGUS, CLUPEA PALLASII), FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03025000 MORUES (GADUS MORHUA, GADUS OGAC, GADUS MACRO-CEPHALUS), FRAICHES OU REFRIGEREES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03026100 SARDINES (SARDINA PILCHARDUS, SARDINOPS SPP), SARDINELLES (SARDI-NELLA SPP), SPRATS OU ESPROTS (SPRATTUS SPRATTUS), FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES OEUFS ET LAITANCES.  
 03026200 EGLEFINS (MELANO-GRAMMUS AEGLE- FINUS) FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03026300 LIEUS NOIRS (POLLACHIUS VIRENS) FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03026400 MAQUEREAUX (SCOMBER SCOMBRUS, SCOMBER AUSTRALASICUS, SCOMBER JAPONICUS) FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03026500 SQUALES FRAIS OU REFRIGERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03026600 ANGUILLES (ANGUILLA SPP.), FRAICHES OU REFRIGEREES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03026900 AUTRES POISSONS FRAIS OU REFRI-GERES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03027000 "FOIES, OEUFS ET LAITANCES DETHONS, FRAIS OU REFRIGERES".  
 03031000 SAUMONS DU PACIFIQUE (ONCORHYN- CHUS NERKA, GORBUSCHA, KETA, TSCHA-WYTSCHA, KISUTCH, MASOU OU RHODU- RUS), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03032100 TRUITES (SALMO TRUTTA, ONCORHYN-CHUS MYKISS, ONCORHYNCHUS CLARKI, AQUABONITA, ONCORHYNCHUS GILAE, ONCORHYNCHUS APACHE ET ONCORHYNCHUSCHRYSOGASTER CONGELES A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03032200 SAUMONS DE L'ATLANTIQUE (SALMO SALAR) ET SAUMONS DU DANUBE (HUCHO HUCHO) CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03032900 AUTRES SALMONIDES CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03033100 FLETANS (REINHARDTIUS HIPPOGLO-SSOIDES, HIPPOGLOSSUS HIPPOGLOSSUS, HIPPOGLOSSUS STENOLEPIS) CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03033200 PLIES OU CARRELETS (PLEURONECTESPLATESSA) CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03033300 SOLES (SOLEA SPP.) CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES OEUFS ET LAITANCES.  
 03033900 AUTRES POISSONS PLATS (PLEURO- NECTIDES, BOTHIDES, CYNOGLOSSIDES, SOLEIDES, SCOPHTHALMIDES ET CITHA- RIDES), CONGLES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03034100 THONS BLANCS OU GERMONS (THUNNUSALALUNGA), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03034200 THONS A NAGEOIRES JAUNES (THUN- NUS ALBACARES) CONGELES, A L'EXCLU-SION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03034300 LISTAOS OU BONITES A VENTRE RAYE (EUTHYNNUS (KATSUWONUS) PELAMIS), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03034900 AUTRES THONS (DU GENRE THUNNUS) CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03035000 HARENGS (CLUPEA HARENGUS, CLUPEA PALLASII), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03036000 MORUES (GADUS MORHUA, GADUS OGAC, GADUS MACROCEPHALUS), CONGELEES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037100 SARDINES (SARDINA PILCHARDUS, SARDINOPS SPP), SARDINELLES (SAR- DINELLA SPP), SPRATS OU ESPROTS (SPRATTUS SPRATTUS), CONGELEES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037200 EGLEFINS (MELANOGRAMMUS AEGLE- FINUS), CONGELES, A L'EXCLUSION DESFOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037300 LIEUS NOIRS (POLLACHIUS VIRENS), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037400 MAQUEREAUX (SCOMBER SCOMBUS, SCOMBER AUSTRALASICUS, SCOMBER JA- PONICUS), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037500 SQUALES CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037600 ANGUILLES (ANGUILLA SPP.) CONGELEES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037700 BARS (LOUPS) (DICENTRARCHUS LA- BRAX, DICENTRARCHUS PUNCTATUS), CONGELES, A L'EXCLUSIONS DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037800 MERLUS (MERLUCCIIUS SPP., UROPHY-CIS SPP.), CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03037900 AUTRES POISSONS CONGELES, A L'EXCLUSION DES FOIES, OEUFS ET LAITANCES.  
 03038000 FOIES, OEUFS ET LAITANCES DE THONS, CONGELES.  
 03041000 FILETS DE THONS ET AUTRE CHAIR DE THONS (MEME HACHEE), FRAISOU REFRIGERES.  
 03042000 FILETS DE THONS, CONGELES.  
 03049000 AUTRES CHAIRS (MEME HACHEES) DE THONS, CONGELEES.  
 03051000 FARINES, POUURES ET AGGLOMERES SOUS FORME DE PELLETS DE POISSON, PROPRES A L'ALIMENTATION HUMAINE.  
 03052000 FOIES, OEUFS ET LAITANCES DE POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMU-RE.  
 03053000 FILETS DE POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE, MAIS NON FUMES.  
 03054100 SAUMONS DU PACIFIQUE (ONCORHYNCHUS NERKA, GORBUSCHA, KETA, TSCHA-WYTSCHA, KISUTCH, MASOU OU RHODURUS), DE L'ATLANTIQUE (SALMO SALAR) OU DU DANUBE (HUCHO HUCHO), FUMES.  
 03054200 HARENGS (CLUPEA HARENGUS, CLUPEAPALLASII), FUMES.  
 03054900 AUTRES POISSONS FUMES, Y COMPRISLES FILETS.  
 03055100 MORUES (GADUS MORHUA, GADUS OGAC, GADUS MACROCEPHALUS), SECHES, MEME SALEES MAIS NON FUMEEES.  
 03055900 AILERONS ET QUEUES DE REQUINS, SECHES, MEME SALES MAIS NON FUMES.  
 03056100 HARENGS (CLUPEA HARENGUS, CLUPEA PALLASII), SALES MAIS NON SECHES NI FUMES.  
 03056200 MORUES (GADUS MORHUA, GADUS OGAC, GADUS MACROCEPHALUS) SALEES MAIS NON SECHES NI FUMEEES.

03056300 ANCHOIS (ENGRAULIS SPP.) SALES MAIS NON SECHES NI FUMES.  
03056900 AILERONS ET QUEUES DE REQUINS, SALES MAIS NON SECHES NI FUMES ET AILERONS ET QUEUES DE REQUINS EN SAUMURE.  
03061100 LANGOUSTES (PALINURUS SPP., PANULIRUS SPP., JASUS SPP.) CONGELEES.  
03061200 HOMARDS (HOMARUS SPP.) CONGELES.  
03061300 CREVETTES CONGELEES.  
03061400 CRABES CONGELES.  
03061900 AUTRES PRODUITS DU 03-06, Y COM-PRIS LES FARINES, POUDRES ET AGGLO-MERES SOUS FORME DE PELLETS DE CRUSTACES, PROPRES A L'ALIMENTATION, CONGELES.  
03062100 LANGOUSTES (PALINGUES SPP., PANULIRUS SPP., JASUS SPP.) FRAICHES OU REFRIGEREES.  
03062200 HOMARDS (HOMARUS SPP.) FRAIS OU REFRIGERES.  
03062300 CREVETTES FRAICHES OU REFRI-GEREES.  
03062400 CRABES FRAIS OU REFRIGERES.  
03062900 AUTRES PRODUITS DU 03-06, Y COM-PRIS LES FARINES, POUDRES ET AGGLOMERES SOUS FORME DE PELLETS DE CRUSTACES, PROPRES A L'ALIMENTATION, NON CONGELES.  
03071000 HUITRES, FRAICHES, REFRIGEREES OU CONGELEES.  
03072100 COQUILLES ST JACQUES OU PEIGNES, PETONCLES OU VANNEAUX, AUTRES COQUILLAGES DES GENRES PECTEN, CHLAMY S OU PLACOPECTEN, VIVANTS, FRAIS OU REFRIGERES.  
03072900 COQUILLES ST JACQUES OU PEIGNES, PETONCLES OU VANNEAUX, AUTRES COQUILLAGES DES GENRES PECTEN, CHLAMY S OU PLACOPECTEN, CONGELES.  
03073100 MOULES (MYTILUS SPP., PERNA SPP) VIVANTES, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
03073900 MOULES (MYTILUS SPP., PERNA SPP) CONGELEES.  
03074100 SEICHES (SEPIA OFFICINALIS, ROSSIA MACROSOMA) ET SEPIOLES (SEPIOLASPP.) ; CALMARS ET ENCORNETS (OMMASTREPHES SPP., LOLIGO SPP., NOTOTODARUS SPP., SEPISTEUTHIS SPP) VIVANTS, FRAIS OU REFRIGERES.  
03074900 SEICHES (SEPIA OFFICINALIS, ROSSIA MACROSOMA) ET SEPIOLES (SEPIOLA SPP.) ; CALMARS ET ENCORNETS (OMMASTREPHES SPP., LOLIGO SPP., NOTOTODARUS SPP., SEPIOTEUTHIS SPP) CONGELES.  
03075100 POULPES OU PIEUVRES (OCTOPUS SPP.) VIVANTES, FRAICHES OU REFRIGEREES.  
03075900 POULPES OU PIEUVRES (OCTOPUS SPP.) CONGELEES.  
03076000 ESCARGOTS VIVANTS, FRAIS, REFRIGERES OU CONGELES.  
03079100 AUTRES INVERTEBRES AQUATIQUES, VIVANTS, FRAIS OU REFRIGERES.  
03079900 AUTRES PRODUITS DU 03.07, Y COM-PRIS LES FARINES, POUDRES ET AGGLO-MERES SOUS FORME DE PELLETS D'INVERTEBRES AQUATIQUES AUTRES QUE LES CRUSTACES, PROPRES A L'ALIMENTATION HUMAINE.

## Œufs d'oiseaux

### Œufs d'oiseaux en coquilles, frais ou conservés.

04070000 OEUFS A COUVER ET OEUFS S.P.F. (SPECIFIC PATHOGEN FREE = EXEMPTS DE GERMES PATHOGENES).  
04089100 OEUFS D'OISEAUX, DEPOURVUS DE LEURS COQUILLES, SECHES.  
04089900 AUTRES OEUFS D'OISEAUX, DEPOURVUS DE LEURS COQUILLES.

## MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

### Alcool acylique

29051100 METHANOL (ALCOOL METHYLIQUE).

### Produits pharmaceutiques

30000000 PRODUITS PHARMACEUTIQUES.  
30011000 GLANDES ET AUTRES ORGANES, A L'ETAT DESSECHE, MEME PULVERISES.  
30012000 EXTRAITS DE GLANDES OU D'AUTRES ORGANES OU DE LEURS SECRETIONS.  
30019000 HEPARINE ET SES SELS ; AUTRES SUBSTANCES HUMAINES OU ANIMALES PREPAREES A DES FINS THERAPEUTIQUES OU PROPHYLACTIQUES, NON DENOMMEES NI COMPRISES AILLEURS.  
30021000 ANTISERUMS, AUTRES FRACTIONS DU SANG, PRODUITS IMUNOLOGIQUES MODIFIES, MEME OBTENUS PAR VOIE BIOTECHNOLOGIQUE, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR AUTORISATION.  
30022000 VACCINS POUR LA MEDECINE HUMAINE, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE OU IMPORTES AVEC LEUR AUTORISATION PREALABLE.  
30023000 VACCINS POUR LA MEDECINE DENTAIRE, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR AUTORISATION.  
30023100 VACCINS ANTIAPHTEUX, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE OU IMPORTES AVEC LEUR AUTORISATION PREALABLE.  
30023900 AUTRES VACCINS POUR LA MEDECINE VETERINAIRE, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR AUTORISATION.  
30029010 FERMENTS.  
30029090 SANG HUMAIN ; SANG ANIMAL POUR USAGES THERAPEUTIQUES, PROPHYLACTIQUES OU DIAGNOSTIC ; TOXINES, CULTURES DE MICRO-ORGANISMES ET SIMILAIRES, IMPORTES PAR LES AUTORITES OU AVEC LEUR ACCORD.  
30031000 PRODUITS CONTENANT DES PENICILLINES (OU LEURS DERIVES A STRUCTURE D'ACIDE PENICILLANIQUE) OU DES STREPTOMYCINES (OU LEURS DERIVES), IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE.  
30032000 MEDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.  
30033100 MEDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.  
30033900 AUTRES MEDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, SANS ANTIBIOTIQUES, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE.  
30034000 MEDICAMENTS CONTENANT DES ALCALOIDES OU LEURS DERIVES, SANS HORMONES, NI AUTRES PRODUITS DU N° 29.37, NI ANTIBIOTIQUES, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE.  
30039000 AUTRES MEDICAMENTS NON PRESENTES SOUS FORME DE DOSES, NI CONDITIONNES POUR LA VENTE AU DETAIL, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.  
30041000 MEDICAMENTS CONTENANT DES PENICILLINES OU LEURS DERIVES, A STRUCTURE D'ACIDE PENICILLANIQUE, OU DES STREPTOMYCINES OU LEURS DERIVES, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE.  
30042000 MEDICAMENTS CONTENANT D'AUTRES ANTIBIOTIQUES, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.

- 30043100 MEDICAMENTS CONTENANT DE L'INSULINE, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLI-QUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.
- 30043200 MEDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES CORTISURRENALES, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.
- 30043900 AUTRES MEDICAMENTS CONTENANT DES HORMONES OU D'AUTRES PRODUITS DU N[ 29.37, SANS ANTIBIOTIQUES, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE.
- 30044000 MEDICAMENTS CONTENANT DES AL-CALOIDES OU LEURS DERIVES, SANS HORMONES, NI AUTRES PRODUITS DU N[ 29.37, NI ANTIBIOTIQUES, IMPOR- TES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE.
- 30045000 AUTRES MEDICAMENTS CONTENANT DES VITAMINES OU D'AUTRES PRODUITS DU N[ 29.36, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLI-QUE OU PAR LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.
- 30049000 AUTRES MEDICAMENTS PRESENTES SOUS FORME DE DOSES OU CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL, IMPORTES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE OU DE LA DIRECTION DE LA PHARMACIE.
- 30051000 PANSEMENTS ADHESIFS ET AU- TRES ARTICLES AYANT UNE COUCHE ADHESIVES, IMPREGNES OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES, IM- PORTES PAR LES AUTORITES DE LA SAN-TE PUBLIQUE OU AVEC LEUR ACCORD.
- 30059000 OOUATES, GAZES, BANDES ET AUTRES ARTICLES ANALOGUES, IMPRE- GNES OU RECOUVERTS DE SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC ACCORD.
- 30061000 CATGUTS ET AUTRES LIGATURES POUR SUTURES CHIRURGICALES, ADHE- SIFS POUR REFERMER LES PLAIES, LA- MINAIRES, HEMOSTATIQUES RESORBABLES, STERILES, IMPORTES PAR LES AUTORITES OU AVEC LEUR ACCORD.
- 30062000 REACTIFS POUR GROUPES OU FAC-TEURS SANGUINS, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR ACCORD.
- 30063000 PREPARATIONS OPACIFIANTS POURRADIOGRAPHIE; REACTIFS DE DIAGNOS-TIC DESTINES AU PATIENT, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR ACCORD.
- 30064000 CIMENTS ET AUTRES PRODUITS D'OBTURATION DENTAIRE ; CIMENTS POUR REFECTION OSSEUSE, IMPORTES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR ACCORD.
- 30065000 TROUSSES ET BOITES DE PHARMACIE GARNIES, POUR SOINS DE PREMIEREURGENCE, IMPORTEES DIRECTEMENT PAR LE MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA DIRECTION DE LA PHARMACIE OU AVEC UNE AUTORISATION PREALABLE.
- 30066000 PREPARATIONS CHIMIQUES CONTRACEPTIVES A BASE D'HORMONES OU DESPERMICIDES, IMPORTEES PAR LES AUTORITES DE LA SANTE PUBLIQUE OU AVEC LEUR ACCORD.

## *MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA PROMOTION DES PME*

- 10061010 RIZ DE SEMENCE EN PAILLE (RIZ PADDY).
- 10061090 AUTRES RIZ EN PAILLE (RIZ PADDY) EN SACS DE 45 KG OU PLUS.
- 10062000 RIZ DECORTIQUE (RIZ CARGO OU RIZ BRUN) DE LUXE EN SACS DE 45 KG ET PLUS (N1505).
- 10063010 RIZ SEMI-BLANCHI OU BLANCHI DE LUXE, MEME POLI OU GLACE, EN EMBALLAGE IMMEDIAT DE PLUS DE 5 KG OU EN VRAC (N1015).
- 10063020 RIZ SEMI-BLANCHI OU BLANCHI DE LUXE, MEME POLI OU GLACE, EN EMBALLAGE IMMEDIAT DE 5 KG OU MOINS (N1505).
- 10063090 RIZ SEMI-BLANCHI OU BLANCHI DE LUXE, MEME POLI OU GLACE, EN EMBALLAGE IMMEDIAT DE 5 KG OU MOINS(N1510).
- 10064000 RIZ EN BRISURES EN SACS DE 45 KG ET PLUS (N1507).

### Farine

- 11010000 FARINES DE FROMENT (BLE) OU DE METEIL.

### Huiles végétales

- 15071000 HUILE BRUTE, MEME DEGOMMEE.
- 15079000 HUILE DE SOJA EPUREE OU RAF- FINEE NON CONDITIONNEE POUR LA VEN-TE AU DETAIL.
- 15081000 HUILE BRUTE D'ARACHIDE.  
HUILES D'ARACHIDE RAFFINEES, CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL, EN EMBALLAGES IMMEDIATS D'UN CONTENU NET INFERIEUR OU EGAL A 5 LITRES.
- 15089010 HUILES D'ARACHIDES PARTIEL- LEMENT OU TOTALEMENT HYDROGENEES, SOLIDIFIEES OU DURCIES, RAFFINEES, NON PREPAREES.
- 15091000 HUILE D'OLIVE VIERGE.
- 15099010 HUILE D'OLIVE CONDITIONNEE POUR LA VENTE AU DETAIL EN EMBALLAGES IMMEDIATS D'UN CONTENU NET INFERIEUR OU EGAL A 5 LITRES.
- 15099090 AUTRES HUILES D'OLIVES.
- 15100000 AUTRES HUILES D'OLIVE, BRUTES
- 15111010 HUILES DE PALME BRUTES OU DESTIDESTINEES A L'INDUSTRIE DE LA SAVONNERIE.
- 15111090 AUTRES HUILES DE PALME, BRUTES.  
HUILES DE PALME ET LEURS FRAC- TIONS, MEME RAFFINEES, MAIS NON CHIMIQUEMENT MODIFIEES, CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL EN EMBALLAGES IMMEDIATS D'UN CONTENU NET INFERIEUR OU EGAL A 5 LITRES.
- 15119010 HUILES DE PALME PARTIELLEMENT OU TOTALEMENT HYDROGENEES, SOLIDI- FIEES OU DURCIES, RAFFINEES, NON PREPAREES.
- 15121100 HUILE DE TOURNESOL BRUTE NON CONDITIONNEE POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15121900 HUILES DE TOURNESOL EPUREES OU RAFFINEES NON CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15122100 HUILE DE COTON BRUTE, MEME DEPOURVUE DE GOSSYPOL.
- 15122900 HUILES DE COTON EPUREES OU RAFFINEES CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15131100 HUILE DE COCO (HUILE DE COPRAH) BRUTE ET SES FRACTIONS.
- 15131900 HUILES DE COCO (HUILES DE COPRAH) EPUREES OU RAFFINEES, CONDITIONNEES POUR VENTE AU DETAIL.
- 15132110 HUILES DE PALMISTE BRUTES ET LEURS FRACTIONS, DESTINEES A L'INDUSTRIE DE LA SAVONNERIE.  
HUILES DE PALMISTE BRUTES ET LEURS FRACTIONS NON CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL AUTRES QUE CELLES DESTINEES A L'INDUSTRIE DE LA SAVONNERIE.
- 15132190 HUILES DE PALMISTE EPUREES OURAFFINEES NON CONDITIONNEES POUR LAVENTE AU DETAIL.
- 15132900 HUILES DE PALMISTE EPUREES OURAFFINEES NON CONDITIONNEES POUR LAVENTE AU DETAIL.
- 15141000 HUILES DE NAVETTES, DE COLZA OU DE MOUTARDE BRUTES.
- 15149000 HUILE DE NAVETTE, DE COLZA ETDE MOUTARDE, EPUREES OU RAFFINEES, NON CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15151100 HUILE DE LIN BRUTE ET SES FRAC- TIONS.
- 15151900 AUTRES HUILES DE LIN ET LEURSFRACCTIONS, EPUREES OU RAFFINEES, CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15152100 HUILE DE MAIS BRUTE.
- 15152900 AUTRES HUILES DE MAIS EPUREES OU RAFFINEES CONDITIONNEES POUR LAVENTE AU DETAIL.
- 15153000 HUILE DE RICIN BRUTE ET SES FRACTIONS NON CONDITIONNEES POUR LAVENTE AU DETAIL.
- 15154000 HUILE DE TUNG (ABRASIN) BRUTE, NON CONDITIONNEE POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15155000 HUILE DE SESAME BRUTE ET SES FRACTIONS, NON CONDITIONNEE POUR LAVENTE AU DETAIL.
- 15156000 HUILE DE JOJOBA BRUTE ET SES FRACTIONS, NON CONDITIONNEE POUR LAVENTE AU DETAIL.

- 15159011 HUILE DE KARITE BRUTE.
- 15159019 HUILES DE KARITE EPUREES OU RAFFINEES ET LEURS FRACTIONS, CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL.
- 15159090 AUTRES HUILES VEGETALES BRUTES, NON CONDITIONNEES POUR LA VENTE AU DETAIL.

## Margarine

- 15171000 MARGARINE, A L'EXCLUSION DE LA MARGARINE LIQUIDE.  
AUTRES GRAISSES ALIMENTAIRES PREPAREES.

## Tabacs

- 24021000 CIGARES (Y COMPRIS CEUX A BOUTS COUPES) ET CIGARILLOS, CONTENANT DU TABAC.
- 24022000 CIGARETTES CONTENANT DU TABAC.
- 24029000 CIGARES (Y COMPRIS CEUX A BOUTS COUPES) ET CIGARILLOS, EN SUCCEDANES DE TABAC.
- 24031000 TABAC A FUMER, MEME CONTENANT DES SUCCEDANES DE TABAC EN TOUTE PROPORTION.
- 24039100 TABACS "HOMOGENEISES" OU "RECONSTITUES".
- 24039900 TABACS FABRIQUES, SOUS FORME DE DEMI-PRODUITS.

## Ciments hydrauliques

- 25231000 CIMENTS NON PULVERISES DITS "CLINKERS".
- 25232100 CIMENTS BLANCS, MEME COLORES ARTIFICIELLEMENT.
- 25232900 CIMENTS PORTLAND, AUTRES QUE LES CIMENTS BLANCS.
- 25233000 CIMENTS ALUMINEUX.
- 25239000 AUTRES CIMENTS HYDRAULIQUES.

## Huiles essentielles

- 33011100 HUILES DE BERGAMOTE.
- 33011200 HUILES D'ORANGE.
- 33011300 HUILES DE CITRONS.
- 33011400 HUILES DE LIME OU LIMETTE.
- 33011900 AUTRES HUILES ESSENTIELLES D'AGRUMES.
- 33012100 HUILES DE GERANIUM.
- 33012200 HUILES DE JASMIN.
- 33012300 HUILES DE LAVANDE OU LAVANDIN.
- 33012400 HUILES DE MENTHE POIVREE (MENTHEPIPERITA).
- 33012500 HUILES D'AUTRES MENTHES.
- 33012600 HUILES DE VETIVER.
- 33012910 HUILES DE CITRONNELLES.
- 33012990 AUTRES HUILES ESSENTIELLES.
- 33013000 RESINOIDES.
- 33019000 EAUX DISTILLEES AROMATIQUES ET SOLUTIONS AQUEUSES D'HUILES ESSENTIELLES, MEME MEDICALES.
- 33021000 MATIERES DE BASE DES TYPES UTILISEES POUR LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES OU DES BOISSONS.

## Sacs d'emballage

- 63051000 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE DE BONNETERIE NON ELASTIQUE NI CAOUTCHOUTEE, EN JUTE OU EN AUTRES FIBRES TEXTILES LIBERIENNES DU N° 53.03.
- 63052000 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE DE BONNETERIE NON ELASTIQUE NI CAOUTCHOUTEE, EN COTON.
- 63053100 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE DE BONNETERIE NON ELASTIQUE NI CAOUTCHOUTEE, EN MATIERES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES OBTENUES DES LAMES OU SIMILAIRES DE POLYETHYLENE OU DE POLYPROPYLENE.
- 63053200 CONTENANTS SOUPLES POUR MAT. EN VRAC, EN "TISSUS NON TISSES" DE MAT. TEXT. SYNTHETIQ. OU ARTIF. OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYETHYLENE OU POLY-PROPYLENE PLEINS, IMPREGNES, ENDUIT
- 63053300 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE DE BONNETERIE NON ELASTIQUE NI CAOUTCHOUTEE, EN MAT. TEXT. SYNTHETIQUES OU ARTIFICIEL OBTENUS A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYETHYLENE OU POLYPROPYLENE.
- 63053900 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE EN "TISSUS NON TISSES" DE MATIERES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES OBTENUES DES LAMES OU SIMILAIRES DE

POLYETHYLENE OU DE POLY- PROPYLENE, MEME IMPREGNES OU ENDUIT  
63059000 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE DE BONNETERIE NON ELASTIQUE NI CAOUTCHOUTEE, EN AUTRES MATIERES TEXTILES.

72142000 RONDS A BETON, EN FER OU EN ACIER.

*Fer à béton.*

## MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INSALLUBRITE PUBLIQUE

### Sachets d'emballage plastiques

29031300 CHLOROFORME (TRICHLOROMETHANE).

29034900 AUTRES DERIVES HALOGENES DES HYDROCARBURES ACYCLIQUES CONTENANT AU MOINS DEUX HALOGENES DIFFERENTS.

3923290000 SACS, SACHETS, Pochettes et cornets, en autres matieres plastiques

6305330000 SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE EN MATIERES TEXTILES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES, OBTENUES A PARTIR DE LAMES OU FORMES SIMILAIRES DE POLYETHYLENE OU DE POLYPROPYLENE.

6305390000 AUTRES SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE, EN MATIERES SYNTHETIQUES OU ARTIFICIELLES.

## MINISTERE DE LA CULTURE

### Supports de son ou d'images

8524100000 DISQUES POUR ELECTROPHONES.

8524320000 DISQUES POUR SYSTEMES DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER, POUR LA REPRODUCTION DU SON UNIQUEMENT.

8524390000 AUTRES DISQUES POUR SYSTEMES DE LECTURE PAR FAISCEAU LASER.

# MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

## Armes et munirions

- 93000000 ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES.
- 93010000 ARMES DE GUERRE, AUTRES QUE LES REVOLVERS, PISTOLETS ET ARMES BLANCHES.
- 93020000 REVOLVERS ET PISTOLETS DE GUERRE.
- 93031000 ARMES A FEU NE POUVANT ETRE CHARGEES QUE PAR LE CANON.
- 93032000 AUTRES FUSILS ET CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIF COMPORTANT AU MOINS UN CANON LISSE.
- 93033000 AUTRES FUSILS ET CARABINES DE CHASSE OU DE TIR SPORTIF.
- 93039000 AUTRES ARMES A FEU ET ENGINES SI- MILITAIRES UTILISANT LA DEFLAGRATION DE LA POWDRE.
- 93040000 N[ 93.07
- 93051000 PARTIES ET PIECES DETACHEES D'ARMES DE GUERRE (DE REVOLVERS OU PISTOLETS).
- 93052100 CANONS LISSES.
- 93052900 AUTRES PARTIES DE FUSILS OU CARABINES DU N[ 93.03
- 93059000 AUTRES PARTIES ET ACCESSOIRES DESARTICULES DES N[S 93.01 A 93.04 A L'EXCLUSION DE CEUX DES REVOLVERS OU PISTOLETS, DES FUSILS OU CARABINES DU N[ 93.03
- 93061000 CARTOUCHES POUR PISTOLETS DE SCHELLEMENT OU POUR PISTOLETS D'ABATTAGE ET LEURS PARTIES.
- 93062100 CARTOUCHES POUR LA CHASSE ET LE TIR SPORTIF DES TYPES " BOSQUET-TES", "22 COURT" ET "22 LONG RIFLE" CHARGEES OU NON.
- 93062900 PLOMBES POUR CARABINES A AIR COMPRIME.
- 93063000 AUTRES CARTOUCHES ET LEURS PARTIES.
- 93069000 BOMBES, GRENADES, TORPILLES ET AUTRES ARTICLES DU N[ 93.06
- 93070000 SABRES, EPEES, BAÏONNETTES, LANCES ET AUTRES ARMES BLANCHES, LEURS PARTIES ET LEURS FOURREAUX.

## Substance (SAO)

### Gaz

- 29031300 CHLOROFORME (TRICHLOROMETHANE).
- 29031400 TETRACHLORURE DE CARBONE.
- 29031500 1,2-DICHLOROETHANE (CHLORURE D'ETHYLENE).
- 29031600 1,2-DICHLOROPROPANE (CHLORURE DEPROPYLENE) ET DICHLOROBUTANES.
- 29031900 AUTRES DERIVES CHLORES SATURES DES HYDROCARBURES ACYLIQUES.
- 29032100 CHLORURE DE VINYLE (CHLOROETHYLENE).
- 29032200 TRICHLOROETHYLENE.
- 29032300 TETRACHLOROETHYLENE (PERCHLORO- ETHYLENE).
- 29032900 AUTRES DERIVES CHLORES NON SATURES DES HYDROCARBURES ACYLIQUES.
- 29033000 DERIVES FLUORES, DERIVES BROMES ET DERIVES IODES DES HYDROCARBURES ACYLIQUES.
- 29034000 DERIVES HALOGENES DES HYDROCAR- BURES ACYLIQUES CONTENANT AU MOINSDEUX HALOGENES DIFFERENTS.
- 29034100 TRICHLOROFUOROMETHANE.
- 29034200 DICHLORODIFLUOROMETHANE.
- 29034300 TRICHLOROTRIFLUOROETHANES.
- 29034400 DICHLOROTETRAFLUROETHANES ET CHLOROPENTAFLUROETHANE.
- 29034500 AUTRES DERIVES PERHALOGENES UNIQUEMENT AVEC DU FLUOR ET DU CHLORE.
- 29034600 BROMOCHLORODIFLUOROMETHANE, BROMOTRIFLUOROMETHANE ET DIBROMOTE-TRAFUOROETHANES.
- 29034700 AUTRES DERIVES PERHALOGENES.
- 29034900 AUTRES DERIVES HALOGENES DES HY- DROCARBURES ACYLIQUES CONTENANT AUMOINS DEUX HALOGENES DIFFERENTS.

## Equipements contenant des SAO

- 84141000 POMPES A VIDE.
- 84142010 POMPES A AIR A MAIN OU A PIEDS POUR GONFLER LES PNEUMATIQUES.
- 84142090 AUTRES POMPES A AIR A MAIN OU APIEDS.
- 84143000 COMPRESSEURS DES TYPES UTILISES DANS LES EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES.
- 84144000 COMPRESSEURS D'AIR MONTES SUR CHASSIS A ROUES ET REMORQUABLES.
- 84145100 VENTILATEURS DE TABLE, DE SOL, MURAUX, PLAFONNIERS, DE TOITURES OUDE FENETRES, A MOTEUR ELECTRIQUE INCORPORE D'UNE PUISSANCE N'EXCEDANT PAS 125 W.
- 84145900 AUTRES VENTILATEURS.
- 84146000 HOTTES DONT LE PLUS GRAND COTE HORIZONTAL N'EXCEDE PAS 120 CM.
- 84148000 AUTRES APPAREILS DU 84.14.
- 84149000 PARTIES DESTINEES A L'INDUS- TRIE DE MONTAGE DES VENTILATEURS.
- 84151000 MACHINES POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR COMPRENANT UN VENTILATEUR A MOTEUR ET DES DISPOSITIFS PROPRESA MODIFIER LA TEMPERATURE ET L'HUMIDITE, DU TYPE MURAL OU POUR FENETRE, FORMANT UN SEUL CORPS.
- 84152000 MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR, AVEC DIS-POSITIF DE REFRIGERATION, DU TYPE DE CEUX UTILISES POUR LE CONFORT DES PERSONNES DANS LES VEHICULES AUTOMOBILES.
- 84158100 AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR, AVEC DISPOSITIF DE REFRIGERATION ETSOUPAPE D'INVERSION DU CYCLE THERMIQUE.
- 84158200 AUTRES MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR, AVEC DISPOSITIF DE REFRIGERATION.
- 84158300 MACHINES POUR LE CONDITIONNEMENTDE L'AIR, SANS DISPOSITIF DE REFRI-GERATION.
- 84159000 PARTIES DE MACHINES ET APPAREILS POUR LE CONDITIONNEMENT DE L'AIR.
- 84161000 BRULEURS A COMBUSTIBLES ET LIQUI-DES.
- 84162000 AUTRES BRULEURS, Y COMPRIS LES BRULEURS MIXTES.
- 84163000 FOYERS AUTOMATIQUES, Y COMPRIS LEURS AVANT-FOYERS, LEURS GRILLES MECANIQUES, LEURS DISPOSITIFS MECA-NIQUES POUR L'EVACUATION DE CENDRESET DISPOSITIFS SIMILAIRES.
- 84169000 PARTIES DES ARTICLES DU N[ 84.16.
- 84171000 FOURS POUR LE GRILLAGE, LA FUSIONOU AUTRES TRAITEMENTS THERMIQUES DES MINERAIS OU DES METAUX.



84172000 FOURS DE BOULANGERIE, DE PATIS- SERIE OU DE BISCUITERIE.  
84178000 AUTRES FOURS INDUSTRIELS ET DE LABORATOIRE, Y COMPRIS LES INCINERATEURS, NON ELECTRIQUES.  
84179000 PARTIES DE FOURS INDUSTRIELS OU DE LABORATOIRES ET DES INCINERATEURS, NON ELECTRIQUES.  
84181000 COMBINAISONS DE REFRIGERATEURS ET DE CONGELATEURS - CONSERVATEURS MUNIS DE PORTES EXTERIEURES SEPA- REES.  
84182100 REFRIGERATEURS DE TYPE MENAGER A COMPRESSION.  
84182200 REFRIGERATEURS DE TYPE MENAGER A ABSORPTION, ELECTRIQUES.  
84182900 AUTRES REFRIGERATEURS DE TYPE MENAGER.  
84183000 MEUBLES CONGELATEURS CONSERVATEURS DU TYPE COFFRE, D'UNE CAPACITE N'EXCEDANT PAS 800 LITRES.  
84184000 MEUBLES CONGELATEURS CONSERVATEURS DU TYPE ARMOIRE, D'UNE CAPACITE N'EXCEDANT PAS 900 LITRES.  
84185000 AUTRES COFFRES, ARMOIRES, VITRI- NES, COMPTOIRS ET MEUBLES SIMILAI- RES, POUR LA PRODUCTION DU FROID.  
84186100 GROUPES A COMPRESSION DONT LE CONDENSEUR EST CONSTITUE PAR UN ECHANGEUR DE CHALEUR.  
84186900 AUTRES

## MINISTERE DE LA DEFENSE

Certains produits Chimiques dangereux :

280000 PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSES INORGANIQUES OU ORGANIQUES DE METAUX PRECIEUX, D'ELEMENTS RADIOACTIFS, DE METAUX DES TERRES RARES OU D'ISOTOPES.

## ANNEXE B

### LISTE DES PRODUITS SOUMIS AU REGIME DE LIMITATION

#### Sucres

1212910000 BETTERAVES A SUCRE.  
1701110000 SUCRES DE CANNE BRUTS SANS ADDITION D'AROMATISANTS OU DE COLORANTS.  
1701120000 SUCRES DE BETTERAVES BRUTES SANS ADDITION D'AROMATISANTS OU DE COLORANTS.  
1701911000 AUTRES SUCRES DE CANNE OU DE BETTERAVE ET DE SACCHAROSE ADDITIONNES D'AROMATISANTS OU DE COLORANTS, PRESENTES EN POUDRES, EN GRANULES OU CRISTALLISES.  
1701919000 AUTRES SUCRES DE CANNE OU DE BETTERAVE ET DE SACCHAROSE, ADDITIONNES D'AROMATISANTS OU DE COLORANTS.  
1701991000 AUTRES SUCRES ET SACCHAROSE CHIMIQUEMENT PUR, PRESENTES EN POUDRES, EN GRANULES OU CRISTALLISES.  
1701999000 AUTRES SUCRES ET SACCHAROSE CHIMIQUEMENT PUR, A L'ETAT SOLIDE.

#### *Produits pétroliers*

27090000 HUILES BRUTES DE PETROLE OU DE MINERAUX BITUMINEUX.  
27100010 PETROLES PARTIELLEMENT RAFFINES, Y COMPRIS LES HUILES BRUTES AYANT SUBI UNE DISTILLATION PRIMAIRE (TOPPING).  
27100021 WHITE SPIRIT.  
27100029 AUTRES ESSENCES SPECIALES.  
27100031 ESSENCE D'AVIATION IMPORTEE.  
27100032 SUPER CARBURANT IMPORTEE.  
27100033 ESSENCE AUTO IMPORTEE.  
27100039 AUTRES HUILES LEGERES.  
27100041 CARBUREACTEUR IMPORTE.  
27100042 PETROLES LAMPANTS IMPORTES.  
27100049 AUTRES HUILES MOYENNES.  
27100051 GAS-OIL IMPORTE.  
27100052 FUEL-OIL DOMESTIQUE IMPORTE.  
27100053 FUEL-OIL LEGER IMPORTE.  
27100054 FUEL-OIL LOURD I IMPORTE.  
27100055 FUEL-OIL LOURD II IMPORTE.  
27100056 DISTILLATE DIESEL-OIL (D.D.O.) IMPORTE.  
27100061 HUILES LUBRIFIANTES DESTINEES A ETRE MELANGEES.  
27100062 HUILES LUBRIFIANTES POUR FREINS  
27100063 GRAISSES.  
27100069 AUTRES HUILES LUBRIFIANTES.

#### Sachets plastiques

39151000 DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DE L'ETHYLENE.  
39152000 DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DE STYRENE.  
39153000 DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DE POLYMERES DU CHLORURE DE VINYLE.  
39159000 DECHETS, ROGNURES ET DEBRIS DE POLYURETHANES.

## Articles textiles

### Tissus coton

- 52081100 TISSUS DE COTON ECRUS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100 G/M2.
- 52081200 TISSUS DE COTON ECRUS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100 G/M2
- 52081300 TISSUS DE COTON ECRUS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.
- 52081900 AUTRES TISSUS DE COTON ECRUS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.
- 52082100 TISSUS DE COTON BLANCHIS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100 G/M2.
- 52082200 TISSUS DE COTON BLANCHIS A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100 G/M2.
- 52082300 TISSUS DE COTON BLANCHIS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.
- 52082910 BASINS BLANCHIS, DAMASSES ET SIMILAIRES.
- 52082990 AUTRES TISSUS DE COTON BLANCHIS
- 52083100 TISSUS DE COTON TEINTS CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, A ARMURE TOILE, PESANT 100 G/M2 OU MOINS.
- 52083200 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, TEINTS, A ARMURE TOILE, PESANT PLUS DE 200 G/M2
- 52083300 TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, TEINTS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.
- 52083910 BASINS TEINTS, DAMASSES ET SIMILAIRES.
- 52083990 AUTRES TISSUS DE COTON, CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, TEINTS A L'INDIGO NATUREL OU ARTIFICIEL (GUINEE).
- 52084100 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100 G/M2.
- 52084200 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100 G/M2.
- 52084300 TISSUS DE COTON, EN FILS DE DIFFERENTES COULEURS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.
- 52084900 AUTRES TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS.
- 52085110 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, IMPRIMES PAR UN PROCEDE A LA CIRE, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100 G/M2.
- 52085190 TISSUS DE COTON AUTREMENT IMPRIMES, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 100 G/M2.
- 52085210 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, IMPRIMES PAR UN PROCEDE A LA CIRE, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100 G/M2
- 52085290 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, AUTREMENT IMPRIMES, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 100 G/M2, D'UNE LARGEUR DE 115 CM OU MOINS.
- 52085300 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, IMPRIMES A LA MAIN, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.
- 52085900 AUTRES TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85% EN POIDS DE COTON, IMPRIMES A LA MAIN.
- 52091100 TISSUS DE COTON ECRU CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURE TOILE, PESANT PLUS DE 200 G AU M2.
- 52091200 TISSUS DE COTON ECRUS CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.
- 52091900 AUTRES TISSUS DE COTON ECRUS, CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURES AUTRES QUE TOILE, PESANT PLUS DE 200G/M2.

52092100 TISSUS DE COTON BLANCHIS CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52092200 TISSUS DE COTON BLANCHIS CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4, D'UN POIDS DE PL

52092910 BASINS DE MASSES ET SIMILAIRES BLANCHIS, CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52092990 TISSUS DE COTON BLANCHIS, CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, A ARMURE AUTRE QUE TOILE, SERGE OU CROISE, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52093100 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, TEINTS A LA MAIN, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52093200 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85% DE COTON, TEINTS A LA MAIN OU ARTISANALEMENT, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXC

52093910 BASINS DE MASSES ET SIMILAIRES A ARMURE AUTRE QUE TOILE, SERGE OU CROISE, TEINTS A LA MAIN, CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, D'UN POIDS EXCEDANT 2

52093990 AUTRES TISSUS DE COTON TEINTS A LA MAIN, CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURE AUTRE QUE TOILE, SERGE OU CROISE, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M

52094100 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, CONTENANT 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURE TOILE, OBTENUS A LA MAIN OU ARTISANALEMENT

52094200 TISSUS DITS "DENIM".

52094300 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85% DE COTON, FABRIQUES AVEC DES FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMU

52094900 AUTRES TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, FABRIQUES AVEC DES FILS DE COULEURS, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52095110 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % EN POIDS DE COTON, IMPRIMES PAR UN PROCEDE A LA CIRE, A ARMURE TOILE PESANT PLUS DE 200 G/M2.

52095190 TISSUS DE COTON CONTENANT AU MOINS 85 % DE COTON, AUTREMENT IMPRIMES A LA MAIN, A ARMURE TOILE, PESANT PLUS DE 200 G/M2.

52095200 TISSUS DE COTON IMPRIMES A LA MAIN, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52095900 AUTRES TISSUS CONTENANT AU MOINS 85% DE COTON, IMPRIMES AUTREMENT QU'A LA MAIN, AUTRES, PESANT PLUS DE 200 G/M2.

52101100 TISSUS DE COTON, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE COTON, ECRUS, A ARMURE TOILE, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.

52101200 TISSUS EN COTON ECRUS, CONTENANT MOINS DE 85 % EN POIDS DE COTON, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52101900 AUTRES TISSUS DE COTON, ECRUS.

52102100 AUTRES TISSUS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE.

52102200 AUTRES TISSUS DE COTON, BLANCHIS A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52102900 AUTRES TISSUS DE COTON, BLANCHIS.

52103100 TISSUS DE COTON TEINT, A ARMURE ETOILE.

52103200 AUTRES TISSUS DE COTON, TEINTS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52103900 AUTRES TISSUS DE COTON, TEINTS.

52104100 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE TOILE.

52104200 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52104900 AUTRES TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS.

52105110 TISSUS DE COTON, A ARMURE TOILE, IMPRIMES PAR UN PROCEDE A LA CIRE.

52105190 TISSUS DE COTON, A ARMURE TOILE, AUTREMENT IMPRIMES.

52105200 TISSUS DE COTON, IMPRIMES, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52105900 AUTRES TISSUS DE COTON IMPRIMES CONTENANT MOINS DE 85 % DE COTON, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.

52111100 TISSUS DE COTON, ECRUS, A ARMURE TOILE.

52111200 TISSUS DE COTON ECRUS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52111900 AUTRES TISSUS DE COTON ECRUS.

52112100 TISSUS DE COTON, BLANCHIS, A ARMURE TOILE.

52112200 TISSUS DE COTON BLANCHIS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52112900 AUTRES TISSUS DE COTON BLANCHIS.

52113100 TISSUS DE COTON, TEINTS, A ARMURE TOILE.

52113200 TISSUS DE COTON TEINTS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52113900 AUTRES TISSUS DE COTON TEINTS.

52114100 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE TOILE.

52114200 TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52114300 AUTRES TISSUS DE COTON, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4.

52114900 AUTRES TISSUS DE COTON, EN FILS DE DIVERSES COULEURS.

52115110 TISSUS DE COTON, A ARMURE TOILE IMPRIMES PAR UN PROCEDE A LA CIRE.

52115190 TISSUS DE COTON, A ARMURE TOILE AUTREMENT IMPRIMES.

52115200 TISSUS DE COTON, A ARMURE SERGE Y COMPRIS LE CROISE, DONT LE RAPPORT D'ARMURE N'EXCEDE PAS 4, IMPRIMES.

52115900 AUTRES TISSUS DE COTON IMPRIMES CONTENANT MOINS DE 85 % DE COTON, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52121100 AUTRES TISSUS DE COTON, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2, ECRUS.

52121200 AUTRES TISSUS DE COTON BLANCHIS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.

52121300 AUTRES TISSUS DE COTON TEINTS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.

52121400 AUTRES TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.

52121500 AUTRES TISSUS DE COTON IMPRIMES, D'UN POIDS N'EXCEDANT PAS 200 G/M2.

52122100 AUTRES TISSUS DE COTON, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2, ECRUS.

52122200 AUTRES TISSUS DE COTON BLANCHIS, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

52122300 AUTRES TISSUS DE COTON TEINTS, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.

- 52122400 AUTRES TISSUS DE COTON EN FILS DE DIVERSES COULEURS, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.
- 52122500 AUTRES TISSUS DE COTON IMPRIMES, D'UN POIDS EXCEDANT 200 G/M2.
- 60012100 ETOFFES A BOUCLES, EN PIECES CONTENANT PLUS DE 85 % EN POIDS DE COTON, ECRUES OU BLANCHIES.
- 60012900 ETOFFES A BOUCLES D'AUTRES MATIERES TEXTILES.
- 60019100 AUTRES ETOFFES, EN PIECES CONTENANT PLUS DE 85% EN POIDS DE COTON, ECRUES OU BLANCHIES.

### Tissus de fibres textiles synthétiques discontinues mélangés de coton

- 514110000 TISSUS EN FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, A ARMURE TOILE, ECRUS... PAS 170G/M2.
- 5514120000 TISSUS EN FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, A ARMURE SERGE, Y COMPRIS LE CROISE.....170G/M2.
- 5514190000 AUTRES TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, ECRUS OU BLANCHIS, D'UN POIDS EXCEDANT 170G/M2.
- 5514210000 TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, A ARMURE TOILE, TEINTS, POIDS EXCEDANT 170G/M2
- 5514220000 TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, A ARMURE SERGE, Y EXCEDANT 170G/M2.
- 5514230000 AUTRES TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, TEINTS, D'UN POIDS EXCEDANT 170G/M2.
- 5514290000 AUTRES TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, TEINTS, D'UN POIDS EXCEDANT 170G/M2.
- 5514410000 TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85 % EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, A ARMURE TOILE, IMPRIMES,...170G/M2.
- 5514420000 TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, A ARMURE SERGE, Y COMPRIS...EXCEDANT 170G/M2
- 5514430000 AUTRES TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES DE POLYESTER, CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, IMPRIMES, D'UN POIDS EXCEDANT 170G/M2.
- 5514490000 AUTRES TISSUS DE FIBRES SYNTHETIQUES DISCONTINUES CONTENANT MOINS DE 85% EN POIDS DE CES FIBRES, MELANGES PRINCIPALEMENT OU UNIQUEMENT AVEC DU COTON, IMPRIMES, D'UN POIDS EXCEDANT 170G/M2.

### *Télévisions analogique*

- 8528 : APPAREILS RECEPTEURS DE TELEVISIONS ANALOGIQUES ET EQUIPEMENTS TERMINAUX ANALOGIQUES NON CONFORMES AUX NORMES MPEG-4 AVC POUR LA COMPRESSION ET DVB-T2 POUR LA DIFFUSION. ;
- 8529 : AUTRE PARTIES DE CES APPAREILS

## ANNEXE C

### RENSEIGNEMENTS A COMMUNIQUER A L'ORGANISME PRIVE MANDATE

a) Le vendeur

- Le nom ou la raison sociale
- L'adresse

b) L'importateur

Le nom ou la raison sociale

L'adresse .....

B P .....

Tél : .....

- Quartier, zone, nie
- Code importateur
- N° du compte contribuable

c) Le mode de transport

d) Le port d'embarquement

e) Le bureau de dédouanement

f) Le mode de règlement

g) La devise

h) Les conditions de vente (FOB, CAF, CIF, CF, etc.)

i) La banque de domiciliation le cas échéant)

j) Les éléments de la marchandise

Pays de provenance .....

Pays d'origine .....

Description .....

Espèce tarifaire .....

Valeur FOB (en devise) .....

Quantité/Nombre d'unités .....

Sous régime d'exonération (éventuel) .....

Pour les marchandises faisant l'objet d'exonération de droits et taxes à l'importation, l'importateur devra joindre à la FDI le (s) texte (s) réglementaire (s) ou leur référence (s'il est publié au J.O.) ainsi qu'une liste des marchandises correspondantes.

## ANNEXE D

### LISTE DES PRODUITS SOUMIS A AUTORISATION PREALABLE A L'EXPORTATION

#### *Minerais métallurgiques*

- MINERAIS D'ARGENT, DE PLATINE ET DES METAUX DE LA MINE DU PLATINE ;
- URANATE DE SODIUM ;
- URANATE DE MAGNESIUM ;
- AUTRES MINERAIS D'URANIUM ;
- MINERAIS DE THORIUM ;
- MINERAIS D'OR ;

#### *Pierres gemmes, métaux précieux*

##### Industriels :

- DIAMANT BRUT ;
- DIAMANT SCIE ;
- DIAMANT TAILLE AUTRES QU'INDUSTRIES ;
- DIAMANT BRUT ;
- DIAMANT CLIVE OU DEBRUTE.

##### *Autres produits :*

- BOIS ET PRODUITS LIGNEUX

## ANNEXE E

### LISTE DES PRODUITS INTERDITS A L'EXPORTATION

#### *Ivoire brut*

- D'UN POIDS INFÉRIEUR OU ÉGAL A 5 KILOGRAMMES ;
- D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 5 KILOGRAMMES ET INFÉRIEUR OU ÉGAL A 10 KILOGRAMMES ;
- D'UN POIDS SUPÉRIEUR A 10 KILOGRAMMES ET INFÉRIEUR OU ÉGAL A 20 KILOGRAMMES ;
- AUTRES DÉFENSES D'ÉLÉPHANTS.

#### *Bois brut (certaines essences)*

- ABOUDIKROU EN GNUNES ;
- ACAJOU EN GRUMES ;
- AVODIRE EN GRUMES ;
- BOSSE EN GRUMES ;
- SIPO EN GNIMES ;
- DIBETOU EN GRUMES ;
- IROKO EN GNUNES ;
- MALCORE EN GRUMES ;
- TIAMA EN GRUMES ;
- KONDRUI ;
- BOIS DE VENE

#### *Produits ferreux :*

- FERAILLE ;
- FONTE ;
- SOUS-PRODUITS FERREUX.

## ANNEXE F

### LISTE DES PRODUITS INTERDITS A L'IMPORTATION

#### *Produit alimentaire :*

- SUCRES DE CANNE ET DE BETTERAVES AINSI QUE D'AUTRES SUCRES EN POUDRE OU EN GRANULE (POSITION TARIFAIRE : 17.01 DU SH)

#### *Produits électroménagers :*

- POSTES TELEVISEURS ET EQUIPEMENTS TERMINAUX ANALOGIQUES ;
- POSTES TELEVISEURS ET EQUIPEMENTS TERMINAUX ANALOGIQUES NON CONFORMES AUX NORMES MPEG-4 AVC POUR LA COMPRESSION ET DVB-T2 POUR LA DIFFUSION.